



Assemblée Générale Extraordinaire du 9 novembre 2018

Procès-verbal

Les adhérents de l'association "Athlé du Pays de Redon" (APR) ont été régulièrement convoqués à une assemblée générale extraordinaire qui a lieu le vendredi 9 novembre 2018, à 19h00, à la Maison des Associations de Redon.

Le quorum est fixé par les statuts au tiers des membres de l'association âgés de 16 ans et plus à la date de l'assemblée générale extraordinaire, à jour de leur cotisation, soit 183 personnes cette année (quorum : 61 personnes).

A 19h00, 71 personnes sont présentes (dont 10 procurations), le quorum est donc atteint et l'assemblée générale extraordinaire peut débuter.

ORDRE DU JOUR : Modification des statuts

MODIFICATION DES STATUTS

Le secrétaire, Stéphane TRICARD, présente les principales modifications apportées aux statuts de l'association, notamment :

- Toilettage et réécriture de certains articles pour que les statuts soient mieux structurés et plus compréhensibles,
- Précisions apportées aux règles de quorum et de vote en assemblée générale ordinaire et extraordinaire,
- Compléments apportés au rôle et missions du conseil d'administration.

La modification la plus importante des statuts concerne la durée du mandat des administrateurs et les modalités de renouvellement du conseil d'administration.

Ainsi, il est proposé que les administrateurs soient désormais élus pour une durée de trois ans et que le conseil d'administration soit renouvelé par tiers chaque année. Les membres sortant seront rééligibles, sans limitation du nombre de mandat.

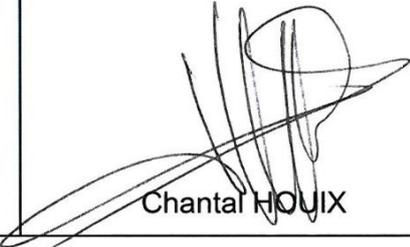
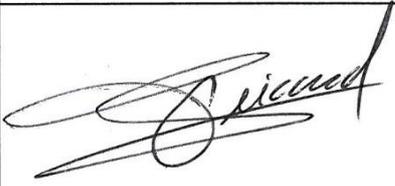
Enfin, la modification prévoit également de fixer le nombre maximum de membres du conseil d'administration à 18 personnes.

Après quelques questions et demandes de précisions complémentaires de la part des adhérents présents, le Président soumet la modification des statuts au vote.

La modification des statuts est approuvée à l'unanimité (les statuts modifiés sont annexés au présent procès-verbal).

S'agissant du seul point inscrit à l'ordre du jour, le Président clôt ensuite l'assemblée générale extraordinaire.

Fait à Redon, le 7 décembre 2018

Le Président	la Trésorière	le Secrétaire
 Rémy HOMMETTE	 Chantal HOUIX	 Stéphane TRICARD